

ASSEMBLÉE NATIONALE15 mars 2006

ACTES DE NAISSANCE - (n° 2894)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
M. Brunhes-----
TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition de loi :

« Proposition de loi tendant à permettre l'enregistrement de l'acte de naissance dans la commune de résidence des parents ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement précisant l'objet de la proposition de loi.